

Convocation du Conseil municipal adressée individuellement par écrit à chacun des membres pour la réunion du 3 avril 2014, à la mairie.

Le Maire

Séance du 3 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de St Christophe-sur-le-Nais en séance publique sous la présidence de Madame Catherine LEMAIRE, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames LEMAIRE C. ; BARBE-VACCHIANO G. ; BARDET A. ; BOULESTEIX A. ; COURTOIS A. ; DUMUS B. ; PIRONDEAU M. ; RIPOCHE H. ; MM. GUÉRIN T. ; HERVET-GARCIA T. ; MEUNIER J-J, MOULIN A. ; POUSSIN J.

ÉTAIENT ABSENTS :

GUITTON P. : pouvoir à Moulin A.

LASCAUD A. : pouvoir à MEUNIER J-J.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RIPOCHE H.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation compte rendu

Le Compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité des membres présents à la précédente séance.

2. COMMISSIONS

Délibération n°31 : Election Commission d'Appel d'Offres

Vu les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics,

Vu les dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la commission d'appel d'offres a un caractère permanent et est présidée par le maire, président de droit, ou son représentant,

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection en son sein, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et au scrutin secret, de trois membres titulaires ainsi que de trois suppléants.

La liste 1 présente :

Mr Meunier Jean-Jacques, Mr Guérin Thierry, Mr Lascaud André , membres titulaires, Mme Courtois Anna, Mme Pirondeau Marion, Mr Moulin Antoine, membres suppléants.

Pas de seconde liste.

Monsieur Poussin et Mme Boulesteix ne souhaitent pas prendre part au vote.

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 12

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 4

| | Nombre de voix obtenues | Nombre de sièges attribués au quotient ⁵ | Reste ⁶ | Nombre de sièges attribués au plus fort reste | Total des sièges |
|---------|----------------------------|---|--------------------|--|------------------|
| Liste 1 | 12 | 3 | | | 3 |

Mr Meunier Jean-Jacques, Mr Guérin Thierry, Mr Lascaud André , membres titulaires, Mme Courtois Anna, Mme Pirondeau Marion, Mr Moulin Antoine , membres suppléants, ayant obtenu la majorité absolue ont été respectivement proclamés délégués titulaires et délégués suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et ont accepté leur mandat.

Délibération n°32 : Commission des finances - sept délégués :

Madame le Maire informe de la proposition de création d'une commission des finances composée de 7 membres. Elle fait lecture des membres qui se sont portés candidats pour cette commission et fait un appel de candidature complémentaire: Mme Lemaire, Mme Pirondeau, Mr Meunier, Mr Guérin, Mme Courtois, Mr Lascaud, Mme Catherine Barbé Vacchiano, Mr Poussin se présentent à cette commission.

Ont obtenu :

Mme Lemaire : 14

Mme Pirondeau : 14

Mr Meunier : 13

Mr Guérin : 14

Mme Courtois : 14

Mr Lascaud : 14

Mme Catherine Barbé Vacchiano : 12

Mr Poussin : 2

Mme Lemaire, Mme Pirondeau, Mr Meunier, Mr Guérin, Mme Courtois, Mr Lascaud, Mme Catherine Barbé Vacchiano, ayant obtenu la majorité absolue ont été respectivement proclamés délégués de la Commission des Finances et ont accepté leur mandat.

Délibération n°33 : Commission des impôts directs - sept délégués :

Madame le Maire informe de la proposition de création d'une commission des impôts directs composée de 7 membres. Elle fait lecture des membres qui se sont portés candidats pour cette commission et fait un appel de candidature complémentaire: Mme Lemaire, Mr Moulin, Mr Guitton, Mme. Ripoche, Mme. Dumus, Mr Lascaud, Mme Bardet sont candidats à cette commission.

Monsieur Poussin et Mme Boulesteix ne se portent pas candidats et ne souhaitent pas prendre part au vote.

Ont obtenu :

Mme Lemaire : 12

M. Moulin : 12

Mr Guitton : 12

Mme Ripoche : 12

Mme Dumus : 12

Mr Lascaud : 12

Mme Bardet : 12

Mme Lemaire, Mr Moulin, Mr Guitton, Mme. Ripoche, Mme. Dumus, Mr Lascaud, Mme Bardet, ayant obtenu l'unanimité des voix, ont été respectivement proclamés délégués de la Commission des Impôts directs et ont accepté leur mandat.

Délibération n°34 : Commission Bâtiments – Urbanisme – Aménagement foncier – Développement durable – 7 délégués :

Madame le Maire informe de la proposition de création d'une commission Bâtiments – Urbanisme – Aménagement foncier – Développement durable composée de 7 membres. Elle fait lecture des membres qui se sont portés candidats pour cette commission et fait un appel de candidature complémentaire: Mme Lemaire, Mr Meunier, Mr Guérin, Mme Pirondeau, Mr Moulin, Mr Lascaud, Mr Guitton sont candidats à cette commission. Monsieur Poussin et Mme Boulesteix ne se portent pas candidats et ne souhaitent pas prendre part au vote.

Ont obtenu :

Mme Lemaire : 12

M. Meunier : 12

Mr Guérin: 12

Mme Pirondeau : 12

Mr Moulin : 12

Mr Lascaud : 12

Mr Guitton : 12

Mme Lemaire, Mr Meunier, Mr Guérin, Mme Pirondeau, Mr Moulin, Mr Lascaud, Mr Guitton, ayant obtenu l'unanimité des voix, ont été respectivement proclamés délégués de la Commission Bâtiments – Urbanisme – Aménagement foncier – Développement durable et ont accepté leur mandat.

Délibération n°35 : Commission Patrimoine-tourisme-chemins (6 délégués)

Madame le Maire informe de la proposition de création d'une commission_Patrimoine-tourisme-chemins composée de 6 membres. Elle fait lecture des membres qui se sont portés candidats pour cette commission et fait un appel de candidature complémentaire: Mme Lemaire,, Mme Pirondeau, Mr Guitton, Mr Meunier, Mme Barbé Vacchiano, Mme Ripoché sont candidats à cette commission.

Monsieur Poussin et Mme Boulesteix ne se portent pas candidats et ne souhaitent pas prendre part au vote.

Ont obtenu :

Mme Lemaire : 12

Mme Pirondeau : 12

Mr Guitton: 12

Mr Meunier : 12

Mme Barbé Vacchiano : 12

Mme Ripoché : 12

Mr Guitton : 12

Mme Lemaire,, Mme Pirondeau, Mr Guitton, Mr Meunier, Mme Barbé Vacchiano, Mme Ripoché, ayant obtenu l'unanimité des voix, ont été respectivement proclamés délégués de la Commission Patrimoine – Tourisme - Chemins et ont accepté leur mandat

Délibération n°36 : Commission Environnement- Fleurissement (4 délégués)

Madame le Maire informe de la proposition de création d'une commission_Environnement - fleurissement composée de 4 membres. Elle fait lecture des membres qui se sont portés candidats pour cette commission et fait un appel de candidature complémentaire: Mme Lemaire, Mme Pirondeau, Mr Moulin, Mme Bardet sont candidats à cette commission.

Monsieur Poussin et Mme Boulesteix ne se portent pas candidats et ne souhaitent pas prendre part au vote.

Ont obtenu :

Mme Lemaire : 12

Mme Pirondeau : 12

Mr Moulin: 12

Mme Bardet : 12

Mme Lemaire, Mme Pirondeau, Mr Moulin, Mme Bardet, ayant obtenu l'unanimité des voix, ont été respectivement proclamés délégués de la Commission Environnement et Fleurissement et ont accepté leur mandat.

Délibération n°37 : Commission Voirie Sécurité (6 délégués)

Madame le Maire informe de la proposition de création d'une commission Voirie Sécurité composée de 6 membres. Elle fait lecture des membres qui se sont portés candidats pour cette commission et fait un appel de candidature complémentaire: Mme Lemaire, Mr Meunier, Mr Guitton, Mr Lascaud, Mme Barbe Vacchiano, Mr Hervet Garcia sont candidats à cette commission.

Monsieur Poussin et Mme Boulesteix ne se portent pas candidats et ne souhaitent pas prendre part au vote.

Ont obtenu :

Mme Lemaire : 12

Mr Meunier : 12

Mr Guitton: 12

Mr Lascaud : 12

Mme Barbe-Vacchiano : 12

Mr Hervet Garcia : 11

Mme Lemaire, Mr Meunier, Mr Guitton, Mr Lascaud, Mme Barbe Vacchiano, Mr Hervet Garcia, ayant obtenu la majorité des voix, ont été respectivement proclamés délégués de la Commission Voirie Sécurité et ont accepté leur mandat.

Délibération n°38 : Commission Ecole – Enfance - Jeunesse (6 délégués)

Madame le Maire informe de la proposition de création d'une commission Ecole-Enfance-Jeunesse_ composée de 6 membres. Elle fait lecture des membres qui se sont portés candidats pour cette commission et fait un appel de candidature complémentaire: Mme Lemaire, Mme Courtois, Mme Dumus, Mr Moulin, Mr Guitton, Mme Ripoche sont candidats à cette commission.

Monsieur Poussin et Mme Boulesteix ne se portent pas candidats et ne souhaitent pas prendre part au vote.

Ont obtenu :

Mme Lemaire : 12

Mme Courtois : 12

Mme Dumus: 12

Mr Moulin : 12

Mr Guitton : 12

Mme Ripoche : 12

Mme Lemaire, Mme Courtois, Mme Dumus, Mr Moulin, Mr Guitton, Mme Ripoche, ayant obtenu l'unanimité des voix, ont été respectivement proclamés délégués de la Commission Ecole-Enfance-Jeunesse et ont accepté leur mandat.

Délibération n°39 : Commission Culture-sports -loisirs (7 délégués)

Madame le Maire informe de la proposition de création d'une commission culture-sports-loisirs composée de 7 membres. Elle fait lecture des membres qui se sont portés candidats pour cette commission et fait un appel de candidature complémentaire: Mme Lemaire, Mme Courtois, Mme Barbé Vacchiano, Mme Dumus, Mme Ripoche, Mme Bardet, Mr Moulin sont candidats à cette commission.

Monsieur Poussin et Mme Boulesteix ne se portent pas candidats et ne souhaitent pas prendre part au vote.

Ont obtenu :

Mme Lemaire : 13

Mme Courtois : 13

Mme Barbe-Vacchiano : 13

Mme Dumus : 13

Mme Ripoche : 13

Mme Bardet : 13

M. Moulin : 13

Mme Lemaire, Mme Courtois, Mme Barbé Vacchiano, Mme Dumus, Mme Ripoche, Mme Bardet, Mr Moulin, ayant obtenu l'unanimité des voix, ont été respectivement proclamés délégués de la Commission Culture-sports-loisirs et ont accepté leur mandat.

Délibération n°40 : Commission Communication-Médiation-Animaux (5 délégués)

Madame le Maire informe de la proposition de création d'une commission Communication-Médiation -Animaux composée de 5 membres. Elle fait lecture des membres qui se sont portés candidats pour cette commission et fait un appel de candidature complémentaire: Mme Lemaire, Mme Pirondeau, Mr Guitton, Mme Ripoche, Mr Moulin sont candidats à cette commission.

Monsieur Poussin et Mme Boulesteix ne se portent pas candidats et ne souhaitent pas prendre part au vote.

Ont obtenu :

Mme Lemaire : 13

Mme Pirondeau : 13

M. Guitton: 13

Mme Ripoche : 13

M. Moulin : 13

Mme Lemaire, Mme Pirondeau, Mr Guitton, Mme Ripoche, Mr Moulin, ayant obtenu l'unanimité des voix, ont été respectivement proclamés délégués de la Commission Communication-Médiation-Animaux et ont accepté leur mandat.

Délibération n°41 : Commission Associations-fêtes-cérémonies (7 délégués)

Madame le Maire informe de la proposition de création d'une commission Associations-fêtes-cérémonies composée de 7 membres. Elle fait lecture des membres qui se sont portés candidats pour cette commission et fait un appel de candidature complémentaire: Mme Lemaire, Mme Pirondeau, Mme Courtois, Mme Dumus, Mme Ripoche, Mr Moulin, Mr Hervet Garcia sont candidats à cette commission.

Monsieur Poussin et Mme Boulesteix ne se portent pas candidats et ne souhaitent pas prendre part au vote.

Ont obtenu :

Mme Lemaire : 13

Mme Pirondeau : 13

Mme Courtois : 13

Mme Dumus : 13

Mme Ripoche : 13

M. Moulin : 13

M. Hervet Garcia : 12

Mme Lemaire, Mme Pirondeau, Mme Courtois, Mme Dumus, Mme Ripoche, Mr Moulin, Mr Hervet Garcia, ayant obtenu la majorité des voix, ont été respectivement proclamés délégués de la Commission Associations-fêtes-cérémonies et ont accepté leur mandat.

Délibération n°42 : Commission Vie sociale – logements locatifs (6 délégués)

Madame le Maire informe de la proposition de création d'une commission Vie sociale – logements locatifs composée de 6 membres. Elle fait lecture des membres qui se sont portés candidats pour cette commission et fait un appel de candidature complémentaire: Mme Lemaire, Mme Pirondeau, Mr JJ Meunier, Mr Lascaud, Mr Hervet Garcia, Mme Courtois sont candidats à cette commission.

Monsieur Poussin et Mme Boulesteix ne se portent pas candidats et ne souhaitent pas prendre part au vote.

Ont obtenu :

Mme Lemaire : 13

Mme Pirondeau : 13

M. Meunier : 13

M.Lascaud : 13

M. Hervet Garcia : 12

Mme Courtois : 13

Mme Lemaire, Mme Pirondeau, Mr Meunier, Mr Lascaud, Mr Hervet Garcia, Mme Courtois ayant obtenu la majorité des voix, ont été respectivement proclamés délégués de la Commission Logements locatifs et ont accepté leur mandat.

Délibération n°43 : Commission Gens du voyage (4 délégués)

Madame le Maire informe de la proposition de création d'une commission Gens du Voyage composée de 4 membres. Elle fait lecture des membres qui se sont portés candidats pour cette commission et fait un appel de candidature complémentaire: Mme Lemaire, Mr Moulin, Mr Meunier, Mr Lascaud sont candidats à cette commission.

Monsieur Poussin et Mme Boulesteix ne se portent pas candidats et ne souhaitent pas prendre part au vote.

Ont obtenu :

Mme Lemaire : 13

M. Moulin : 13

M. Meunier : 13

M.Lascaud : 13

Mme Lemaire, Mr Moulin, Mr Meunier, Mr Lascaud ayant obtenu l'unanimité des voix, ont été respectivement proclamés délégués de la Commission Gens du Voyage et ont accepté leur mandat.

Délibération n°44 : Commission PLU (6 délégués)

Madame le Maire informe de la proposition de création d'une commission PLU composée de 6 membres. Elle fait lecture des membres qui se sont portés candidats pour cette commission et fait un appel de candidature complémentaire: Mme Lemaire, Mr Meunier, Mr Guérin, Mr Lascaud, Mr Hervet Garcia, Mr Guitton sont candidats à cette commission.

Monsieur Poussin et Mme Boulesteix ne se portent pas candidats et ne souhaitent pas prendre part au vote.

Ont obtenu :

Mme Lemaire : 13

M. Meunier : 13

M. Guérin : 13

M.Lascaud : 13

M. Hervet Garcia : 12

M. Guitton : 13

Mme Lemaire, Mr Meunier, Mr Guérin, Mr Lascaud, Mr Hervet Garcia, Mr Guitton ayant obtenu la majorité des voix, ont été respectivement proclamés délégués de la Commission PLU et ont accepté leur mandat.

Délibération n°45 : Commission Gestion des ressources humaines (7 délégués)

Madame le Maire informe de la proposition de création d'une commission Gestion des ressources humaines composée de 7 membres. Elle fait lecture des membres qui se sont portés candidats pour cette commission et fait un appel de candidature complémentaire: Mme Lemaire, Mr Meunier, Mme Pirondeau, Mr Guérin, Mme Courtois, Mr Guitton, Mme Dumus sont candidats à cette commission.

Monsieur Poussin et Mme Boulesteix ne se portent pas candidats et ne souhaitent pas prendre part au vote.

Ont obtenu :

Mme Lemaire : 13

M. Meunier : 13

Mme Pirondeau : 13

M. Guérin : 13

Mme Courtois : 13

M. Guitton : 13

Mme Dumus : 13

Mme Lemaire, Mr Meunier, Mme Pirondeau, Mr Guérin, Mme Courtois, Mr Guitton, Mme Dumus ayant obtenu l'unanimité des voix, ont été respectivement proclamés délégués de la Commission Gestion des ressources humaines et ont accepté leur mandat.

3. SYNDICATS

Délibération n°48 : SIVOM de l'Escotais - Election de 5 délégués

Madame le Maire fait part de la désignation au scrutin secret de 5 délégués pour siéger au Sivom de l'Escotais.

Madame le Maire fait un appel à candidature :

Mme Lemaire Catherine, Mr Meunier Jean-Jacques, Mme Pirondeau Marion, Mr Guérin Thierry.

Monsieur Jean Poussin et Anneliese Boulesteix ne souhaitent pas prendre part au vote.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

A déduire bulletins litigieux ou blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Mme Lemaire Catherine : 12

M. Meunier Jean-Jacques : 12

Mme Pirondeau Marion : 12

M. Guerin Thierry : 12

M. Guitton Philippe : 12

Mesdames Lemaire, Pirondeau et Messieurs Meunier, Guérin et Guitton ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués au Sivom de l'Escotais et ont accepté leur mandat.

Délibération n°49 : SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire) - élection de 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant)

Madame le Maire fait part de la désignation au scrutin secret de 2 délégués pour siéger au SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire). Madame le Maire fait un appel à candidature :

Mme Lemaire Catherine comme titulaire, Mr Guérin Thierry comme suppléant.

Monsieur Jean Poussin et Anneliese Boulesteix ne souhaitent pas prendre part au vote.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

A déduire bulletins litigieux ou blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Mme Lemaire Catherine : 13

M. Guerin Thierry : 13

Madame Lemaire et Monsieur Guérin ayant obtenu l'unanimité, ont été proclamés respectivement délégué titulaire et délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire et ont accepté leur mandat.

Délibération n°50 : Syndicat de gendarmerie - élection de 2 délégués - (1 titulaire et 1 suppléant)

Madame le Maire fait part de la désignation au scrutin secret de 2 délégués pour siéger au Syndicat de Gendarmerie. Madame le Maire fait un appel à candidature :

Mme Lemaire Catherine comme titulaire, Mr Hervet Garcia Thierry comme suppléant. Monsieur Hervet Garcia Thierry serait de plus nommé correspondant défense.

Monsieur Jean Poussin et Anneliese Boulesteix ne souhaitent pas prendre part au vote.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

A déduire bulletins litigieux ou blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Mme Lemaire Catherine : 13

M. Hervet Garcia Thierry : 12

Madame Lemaire et Monsieur Hervet Garcia ayant obtenu la majorité des voix, ont été proclamés respectivement délégué titulaire et délégué suppléant au Syndicat de gendarmerie et ont accepté leur mandat. Monsieur Hervet Garcia Thierry sera le correspondant défense de la commune.

Délibération n°51 : SI TS - élection de 3 délégués (2 titulaires et 1 suppléant)

Madame le Maire fait part de la désignation au scrutin secret de 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour siéger au SI TS (transports scolaires). Madame le Maire fait un appel à candidature :

Mme Lemaire Catherine et M. Guitton Philippe comme titulaires, Mr Guérin Thierry comme suppléant.

Monsieur Jean Poussin et Anneliese Boulesteix ne souhaitent pas prendre part au vote.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant :

| | |
|---|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 13 |
| A déduire bulletins litigieux ou blancs : | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 13 |
| Majorité absolue : | 7 |
| Ont obtenu : | |
| Mme Lemaire Catherine : | 13 |
| M. Guitton Philippe : | 13 |
| M. Guerin Thierry : | 13 |

Madame Lemaire, Monsieur Guitton et Monsieur Guérin ayant obtenu l'unanimité, ont été proclamés respectivement délégués titulaires et délégué suppléant au SI TS et ont accepté leur mandat.

Délibération n°52 : SATESE - élection de 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant)

Madame le Maire fait part de la désignation au scrutin secret de 2 délégués pour siéger au SATESE (Syndicat Intercommunal Assainissement Non Collectif). Madame le Maire fait un appel à candidature :

Mme Lemaire Catherine comme titulaire, Mr Hervet Garcia Thierry comme suppléant.

Monsieur Jean Poussin et Anneliese Boulesteix ne souhaitent pas prendre part au vote.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant :

| | |
|---|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 13 |
| A déduire bulletins litigieux ou blancs : | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 13 |
| Majorité absolue : | 7 |
| Ont obtenu : | |
| Mme Lemaire Catherine : | 13 |
| M. Hervet Garcia Thierry : | 12 |

Madame Lemaire et Monsieur Hervet Garcia ayant obtenu la majorité des voix, ont été proclamés respectivement délégué titulaire et délégué suppléant au SATESE et ont accepté leur mandat.

Délibération n°62 : Cavités Souterraines - élection de 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant)

Madame le Maire fait part de la désignation au scrutin secret de 2 délégués pour siéger au syndicat intercommunal des Cavités 37. Madame le Maire fait un appel à candidature :

Mme Lemaire Catherine comme titulaire, Mr Meunier Jean-Jacques comme suppléant.

Monsieur Jean Poussin et Anneliese Boulesteix ne souhaitent pas prendre part au vote.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant :

| | |
|---|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 13 |
| A déduire bulletins litigieux ou blancs : | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 13 |
| Majorité absolue : | 7 |
| Ont obtenu : | |
| Mme Lemaire Catherine : | 13 |
| M. Meunier Jean-Jacques : | 13 |

Madame Lemaire et Monsieur Meunier ayant obtenu l'unanimité, ont été proclamés respectivement délégué titulaire et délégué suppléant au Syndicat Intercommunal des Cavités 37 et ont accepté leur mandat.

Délibération n° 46 : Syndicat AGEDI - élection de 1 délégué

Madame le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner le délégué au Syndicat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du préfet de Seine et Marne, créant le Syndicat AGEDI,

Vu l'arrêté Préfectoral DRCL-BCCCL du 16 juin 2011, du Préfet de Seine et Marne, autorisant la modification des statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés du Préfet de Seine et Marne portant adhésion et retrait des collectivités membres, depuis 1998

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre du Syndicat Intercommunal AGEDI doit désigner un délégué A.G.E.D.I..

Madame le Maire fait un appel à candidature : Mme Lemaire Catherine comme titulaire.

Monsieur Jean Poussin et Anneliese Boulesteix ne souhaitent pas prendre part au vote.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant :

| | |
|--|-----------|
| <i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i> | <i>13</i> |
| <i>A déduire bulletins litigieux ou blancs :</i> | <i>0</i> |
| <i>Nombre de suffrages exprimés :</i> | <i>13</i> |
| <i>Majorité absolue :</i> | <i>7</i> |
| <i>Ont obtenu :</i> | |
| <i>Mme Lemaire Catherine :</i> | <i>13</i> |

Madame Lemaire ayant obtenu l'unanimité, a été proclamée délégué titulaire représentant de la collectivité au dit syndicat qui sera convoqué à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal A G E D I.

Délibération n°47 : CNAS - élection de 1 délégué (1 titulaire)

Madame le Maire fait part de la désignation au scrutin secret de 1 délégué pour siéger au CNAS. Madame le Maire fait un appel à candidature :

Mme Lemaire Catherine comme titulaire.

Monsieur Jean Poussin et Anneliese Boulesteix ne souhaitent pas prendre part au vote.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant :

| | |
|--|-----------|
| <i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i> | <i>13</i> |
| <i>A déduire bulletins litigieux ou blancs :</i> | <i>0</i> |
| <i>Nombre de suffrages exprimés :</i> | <i>13</i> |
| <i>Majorité absolue :</i> | <i>7</i> |
| <i>Ont obtenu :</i> | |
| <i>Mme Lemaire Catherine :</i> | <i>13</i> |

Madame Lemaire ayant obtenu l'unanimité, a été proclamée délégué titulaire au CNAS.

Délibération n° 53 : Conseil d'Administration de l'EHPAD - élection de 3 délégués

Madame le Maire fait part de la désignation au scrutin secret de 3 délégués pour siéger au Conseil d'Administration de l'EHPAD. Madame le Maire fait un appel à candidature :

Mme Lemaire Catherine, M. Meunier Jean-Jacques et Mme Bardet Anita.

Monsieur Jean Poussin et Anneliese Boulesteix ne souhaitent pas prendre part au vote.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant :

| | |
|--|-----------|
| <i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i> | <i>13</i> |
| <i>A déduire bulletins litigieux ou blancs :</i> | <i>0</i> |
| <i>Nombre de suffrages exprimés :</i> | <i>13</i> |
| <i>Majorité absolue :</i> | <i>7</i> |
| <i>Ont obtenu :</i> | |
| <i>Mme Lemaire Catherine :</i> | <i>13</i> |
| <i>M. Meunier Jean-Jacques :</i> | <i>13</i> |
| <i>Mme Bardet Anita :</i> | <i>13</i> |

Madame Lemaire, M. Meunier Jean-Jacques et Mme Bardet Anita ayant obtenu l'unanimité des voix, ont été proclamés délégués pour siéger au Conseil d'administration de l'EHPAD et ont accepté leur mandat.

4. DECISIONS BUDGETAIRES

Délibération n° 54 : Délégations aux adjoints – décision modificative de crédits n°1

Madame Lemaire fait part des délégations accordées aux adjoints :

1^{er} Adjoint : Monsieur Meunier Jean-Jacques:

Délégations : gestion personnel technique, bâtiments publics (fonctionnement – gestion- location) ; achats de produits et consommables ; entretien voirie, cimetière, urbanisme,

En l'absence du maire : Finances (ordonnancement des dépenses et émission de titres)

Signature des contrats et conventions pour lesquels le Conseil Municipal a donné son accord ;

Signature des délibérations du Conseil Municipal ;

Certification matérielle et conforme des pièces et documents, légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L.2122-30 du CGCT.

2^{ème} Adjoint : Madame Pirondeau Marion :

Délégations : en relais du 1^{er} Adjoint, gestion du personnel technique ;

Entretien espaces verts et de loisirs, environnement, rivières, vie associative, gens du voyage, communication, médiation et affaires sociales.

En l'absence du maire et du 1^{er} Adjoint : Signature des contrats et conventions pour lesquels le Conseil Municipal a donné son accord ; Signature des délibérations du Conseil Municipal ;

Certification matérielle et conforme des pièces et documents, légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L.2122-30 du CGCT.

3^{ème} Adjoint : Monsieur Guérin Thierry:

Délégations : programmation bâtiments, patrimoine, projets, enfouissement des réseaux, développement durable, système informatique et communication, bulletin municipal, internet

En l'absence du Maire et des Adjoints sus-nommés : Signature des contrats et conventions pour lesquels le Conseil Municipal a donné son accord ; Signature des délibérations du Conseil Municipal ;

Certification matérielle et conforme des pièces et documents, légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L.2122-30 du CGCT.

4^{ème} Adjoint : Madame Courtois :

Délégations : organisation fêtes et cérémonies (compris achats de produits y afférant et signature des contrats dans la limite du budget), banquet des anciens et colis, enfance, jeunesse, gestion des écoles et personnels s'y rattachant, commande de produits d'entretien, mise en place du conseil municipal jeunes

En l'absence du Maire et des Adjoints sus-nommés : Signature des contrats et conventions pour lesquels le Conseil Municipal a donné son accord ; Signature des délibérations du Conseil Municipal ;

Certification matérielle et conforme des pièces et documents, légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L.2122-30 du CGCT.

Au vu des délégations accordées et des temps de présences requis pour l'exercice de ces délégations, il y a lieu de voter les indemnités maximales pour les adjoints, à savoir 16,5% de l'IB 1015.

L'indemnité du maire est maintenue au taux appliqué par l'ancienne municipalité, soit 43% de l'IB 1015.

Afin de verser ces indemnités, il y a lieu de d'abonder l'article 6531 – indemnités des élus d'un montant de 10000€. Madame le Maire propose de procéder aux mouvements de crédits suivants :

61523 – entretien de bâtiments - 10000

6531 – indemnités +10000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 pour et 2 contre décide de procéder aux mouvements de crédits ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer tous les crédits et documents relatifs à cette affaire.

Délibération n°55 : Délégation au maire – article L2122-22 CGCT :

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'article L2122-22 du CGCT permet au Conseil Municipal de déléguer certaines de ses compétences au Maire dans un souci d'une plus grande réactivité dans l'administration de la commune, et permettant d'éviter de convoquer le conseil municipal de manière intempestive. Les délégations qui seront accordées feront l'objet d'un rapport aux membres du Conseil Municipal par Madame Le Maire en cas d'exercice de ces dernières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, et 2 abstentions, décide, en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, de déléguer à Madame le Maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

- *Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux (1° L2122-22) ;*
- *Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférant (6° L2122-22) ;*
- *Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (7° L2122-22);*
- *Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (8° L2122-22);*
- *Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges (9° L2122-22) ;*
- *Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € (10° L2122-22) ;*
- *Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts (11° L2122-22) ;*
- *Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, sur tous types d'actions en fonction du caractère impératif ou confidentiel et notamment dans les domaines voirie, bâtiments, personnel communal, urbanisme (16° L2122-22);*
- *Donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local (18° L2122-22);*
- *Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux (19° L2122-22);*
- *Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, soit 50 000 euros (20° L2122-22);*
- *Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine, relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune (23° L2122-22)*

En cas d'empêchement du maire, le Conseil Municipal décide que les présentes délégations seront reprises par le Conseil Municipal. Il autorise Madame le Maire à prendre toutes dispositions et signer tous arrêtés, actes, conventions contrats et documents de toute nature relatif à ces délégations.

Délibération n°56 : Boucherie – exonération de 6 mois de loyers (avril – septembre 2014)

Madame le Maire informe que le loyer de la boucherie s'élève à 200€ mensuels et le loyer de l'habitation s'élève à 400€ mensuels et que le bail a été signé le 22 octobre 2013. Elle fait part du manque à gagner de cet artisan qui a ouvert son commerce fin janvier au lieu de début novembre à cause des travaux et des réparations auxquels il a dû procéder pour l'ouverture de ce commerce. Ce local avait subi des

dégradations importantes consécutives à plusieurs années d'inoccupation. Les travaux incombant à la commune, de l'ordre de 8000€ ont été réalisés sur cette même période.

Monsieur Meunier Maire-Adjoint précise que cet artisan a dû procéder à la réparation de la chambre froide, qui fait partie intégrante de l'immeuble (non amovible) pour un montant de 1375,20 €TTC, alors que cette réparation aurait dû être directement à la charge de la commune.

Madame Lemaire propose d'exonérer Monsieur Leroy des loyers de boucherie du mois d'avril au mois de septembre, correspondant à 1200€ de loyers, correspondant à la réparation de la chambre froide, qui était nécessaire à l'ouverture de la boucherie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et 2 abstentions décide d'exonérer Monsieur Leroy de 6 mois de loyers du local commercial de la boucherie, soit 1200€, à compter du mois d'avril jusqu'au mois de septembre en compensation de la facture de réparation de la chambre froide, et de surseoir à l'émission de titres durant cette période. Il autorise Madame Lemaire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Monsieur Jean Poussin rappelle que le Conseil Municipal avait adopté une délibération à l'unanimité, indiquant que le matériel était mis à disposition gratuitement et en l'état, sans aucune possibilité de recours.

5. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Délibération n°57 : Contrats Départementaux de Développement Solidaire – demande de subvention – Travaux de voirie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L.111-2, L.111-3, L.111-4, L.111-10, L.3232-1 et L.3233-1,

Vu le règlement général des Contrats Départementaux de Développement Solidaire tel que voté par l'Assemblée Départementale le 28 juin 2013 et modifié le 13 décembre 2013 par délibération du Conseil Général,

Vu le Contrat Départemental de Développement Solidaire joint à la présente délibération,

Conformément au Contrat Départemental de Développement Solidaire qui se rapporte à notre territoire, Madame Lemaire, Maire, propose de délibérer pour retenir sur l'exercice 2014 du projet :

- *des travaux de voirie au titre du groupement de commandes de la Communauté de Communes de Racan pour un montant de 45825€ TTC*
- *des travaux de dissimulation France Telecom et pose de candélabres rue des Mirligrolles et de la Souricière pour un montant total de 26578.51€TTC,*

dont notre collectivité assure la maîtrise d'ouvrage au titre du CDDS et d'accepter les conditions d'application du contrat, qui seront opposable à notre opération susvisée.

Madame Lemaire Catherine, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal le plan de financement suivant :

| <i>Dépenses</i> | | <i>Recettes</i> | |
|--|-----------------|--------------------------------------|-----------------|
| <i>Enfouissement France télécom</i> | <i>16588.87</i> | <i>CDDS</i> | <i>21971.00</i> |
| <i>Eclairage public</i> | <i>9989.64</i> | <i>SIEL (subvention lampadaires)</i> | <i>4400.00</i> |
| <i>VC300 et parking Foyer (groupement de commandes)</i> | <i>45825.00</i> | <i>Autofinancement commune</i> | <i>46032.27</i> |
| | <i>72403.27</i> | | <i>72403.27</i> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- *approuve le plan de financement ci-dessus,*
- *Sollicite auprès du Conseil général une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Solidaire d'un montant de 21971 euros,*
- *Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.*

6. MANIFESTATIONS

Madame Le Maire fait part des différentes manifestations

Histoire et patrimoine : conférence à Beausoulage le 11 avril 2014 à 20h30

Concert de printemps : le 12 avril 2014 à 20h30 à la salle Emmanuel Chabrier à La Membrolle avec l'Ensemble Musical Escotais Dème Choisille

Concert du SDIS 37 offert par la municipalité : le 13 avril à Beausoulage à 15h00. Le coût est de 500 euros, avec l'intervention d'environ 50 musiciens. Les invitations seront distribuées par les membres du Conseil Municipal

Fête des jardins du Loir : le 13 avril à Marçon

Foire aux livres – le 8 mai à Neuvy le Roi, dans le parc Jeanne d'Arc (à côté de la bibliothèque)

Délibération n°58 : Banquet des anciens : Menu et prestation musicale

Madame Le Maire fait part de l'organisation du Banquet des Anciens qui aura lieu le 18 mai 2014 à 12h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, arrête le montant du prix du repas à 30 euros et choisit le menu suivant :

Terrine de crabe à la fondue de poireaux

Dos de colin sauce citronnée

Magret de canard et sa garniture

Fromage sur lit de Salade

Fraisier

Monsieur Antoine Moulin fait part du contrat de Piazzon Luigi, accordéoniste. Le salaire net s'élève à 226,17€ auquel il faut ajouter 123,83€ de Guso. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette proposition.

Il autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Cérémonie du 8 mai :

Rassemblement à 9h30

Hommage dans la classe de Melle Le Port

Monument aux morts

Vin d'honneur au Foyer Rural

Délibération n° 59 : Vide grenier – prêt de l'Espace Beausoulage et de ses abords :

L'APE sollicite le prêt des extérieurs de Beausoulage, les deux champs adjacents, les toilettes et la cuisine pour l'organisation d'un vide grenier le 25 mai 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le prêt à titre gratuit de l'Espace Beausoulage, les extérieurs de l'Espace et l'occupation des deux champs adjacents. Un état des lieux sera effectué. Il autorise Madame Lemaire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

7. BATIMENTS – VOIRIE

Délibération n°60 : Restructuration du Groupe Scolaire – émission d'un titre à l'encontre de l'Entreprise Rimbaud pour défaut de nettoyage (appel d'une société extérieure).

Madame le Maire informe que la Commune avait dû faire appel à une société de nettoyage lors de la livraison du bâtiment de l'école car les sols carrelés n'étaient pas propres (traces de colle, laitance ciment) et l'entreprise Rimbaud avait refusé d'intervenir malgré la mise en demeure de l'architecte.

Le montant des travaux réalisés par l'entreprise Impec Servi Restructuration de l'école s'élève à 647,32€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'émettre un titre d'un montant de 647,32€ à l'encontre de l'entreprise Rimbaud pour le nettoyage des sols en fin de chantier du bâtiment de l'école (trace de colle et laitance ciment).

8. AFFAIRES DIVERSES

AMIL : l'Association des Maires d'Indre et Loire propose une formation des élus le 15 avril à Saint Patern Racan. Le prix du repas est de 25 euros.

Pigeons: Monsieur Meunier fait part d'une lettre de Mme YYYY, co-signée par plusieurs riverains de la place Jehan d'Alluye relatifs aux dégâts occasionnés par les pigeons. Madame Lemaire informe qu'il y a un effaroucheur à l'église et que cette question sera débattue en commission.

Pont de Gênes : il y aura des travaux de réparation du pont du 5 au 9 mai 2014, avec fermeture de la RD72.

Délibération n°61 : Véhicule C15 – Casse automobile

Monsieur Meunier, Maire Adjoint, informe que le contrôle technique du C15 est très mauvais et qu'il y a lieu de se débarrasser de ce véhicule. Il n'est pas à l'ordre du jour de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule avec possibilité d'une reprise financière du C15. Il y a un risque de stocker ce véhicule en cas de vol.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (14 pour et 1 abstention), demande à ce que le véhicule C15 soit porté à la casse automobile pour destruction.

Journée des déportés : Madame Lemaire informe que la journée pour le souvenir des déportés était commémorée à l'occasion des cérémonies du 8 mai. Madame Lemaire propose que cette commémoration soit de nouveau scindée du 8 mai et un dépôt de gerbes aura lieu au monument aux morts le dimanche 27 avril 2014.

La séance est levée à 23h00.